



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 01/04/2025  
Objet : Vote du budget primitif**

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, Mrs CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.  
M. BONO Vicente a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Madame Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L. 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 01/04/2025

Délibération n° 2025/02/20

**Objet : Vote du budget primitif**

Madame le Maire présente le budget primitif 2025.

OUI cet exposé, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, vote chapitre par chapitre le budget qui s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 494 687.68	2 494 687.68
Investissement	1 034 183.34	1 034 183.34
Total	3 528 871.02	3 528 871.02

Malijai,  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : COMMUNE DE MALIJAI (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21040108900011

POSTE COMPTABLE : SGC DIGNE LES BAINS

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée F-legalite.com

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
Opérations de couverture	51

REÇU EN PREFECTURE


le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE MALIJAI - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	56
B3.2 - Etalement des provisions	58
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	75
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	76
B11.2 - Liste des établissements publics créés	77
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	79
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	80
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	81
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	83
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	84

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 036

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant. (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 153,07
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 007,92
3	Dépenses d'équipement brut / population	426,16
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	201,38
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	52,39 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	119,44 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,28 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-14,40 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :  
 au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;  
 au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;  
 sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;  
 sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée: E-legalite.com

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

					I
					C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			Résultat ou solde (A)
					(2)
TOTAL DU BUDGET	4 046 234,08	4 158 515,71	475 843,12	A1	588 124,75
Investissement	1 931 832,51	1 914 657,98	-45 847,06	A2	-63 021,59
Fonctionnement	2 114 401,57	2 243 857,73	521 690,18	A3	651 146,34

RESTES A REALISER N-1					
Dépenses	Recettes			Solde (B)	
I + II	313 106,71	III + IV	167 549,64	B1	-145 557,07
I	313 106,71	III	167 549,64	B2	-145 557,07
II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3
TOTAL	442 567,68		
Investissement		-208 578,66	
Fonctionnement			651 146,34
<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>			

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 313 106,71
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	35 749,33
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	245 137,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	32 220,33
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 167 549,64
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	167 549,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
		658 055,04	866 633,70
		+	+
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
		313 106,71	167 549,64
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
		63 021,59	0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 034 183,34	1 034 183,34

		DEPENSES	RECETTES
		2 494 687,68	2 052 120,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
		0,00	0,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
		0,00	442 567,68
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 494 687,68	2 494 687,68
		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		3 528 871,02	3 528 871,02

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
PRESENTATION DES AP VOTEES

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>			
			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			<b>0,00</b>
		020	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	47 865,19	35 749,33	22 360,00	22 360,00	58 109,33
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 392 847,37	245 137,05	532 195,04	532 195,04	777 332,09
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	264 779,67	32 220,33	0,00	0,00	32 220,33
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 705 492,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>554 555,04</b>	<b>554 555,04</b>	<b>867 661,75</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	624 500,00	0,00	103 500,00	103 500,00	103 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>624 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 329 992,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	40 080,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>40 080,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 370 072,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>63 021,59</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 034 183,34</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	566 982,00	167 549,64	114 817,36	114 817,36	282 367,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	782 120,11	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 749 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>244 817,36</b>	<b>244 817,36</b>	<b>412 367,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	142 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	170 000,00	0,00	208 578,66	208 578,66	208 578,66
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	92 500,00	0,00	108 700,00	108 700,00	108 700,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>408 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 778,66</b>	<b>474 778,66</b>	<b>474 778,66</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 157 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>719 596,02</b>	<b>719 596,02</b>	<b>887 145,66</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	208 037,18		136 337,68	136 337,68	136 337,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 700,00		10 700,00	10 700,00	10 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	40 080,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>258 817,18</b>		<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 415 919,29</b>	<b>167 549,64</b>	<b>866 633,70</b>	<b>866 633,70</b>	<b>1 034 183,34</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 034 183,34</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>147 037,68</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**REÇU EN PREFECTURE** (une subdivision du chapitre 13.)

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**COMMUNE DE MALIJAI - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025**

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	812 870,00	0,00	784 950,00	784 950,00	784 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 207 700,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	169 500,00	0,00	175 900,00	175 900,00	175 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 195 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>
66	Charges financières	34 500,00	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	110 500,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 340 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 347 650,00</b>	<b>2 347 650,00</b>	<b>2 347 650,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	208 037,18		136 337,68	136 337,68	136 337,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 700,00		10 700,00	10 700,00	10 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>218 737,18</b>		<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 558 807,18</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 494 687,68</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	19 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 720,00	0,00	222 520,00	222 520,00	222 520,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	172 697,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
731	Fiscalité locale	1 011 000,00	0,00	1 001 000,00	1 001 000,00	1 001 000,00
74	Dotations et participations (3)	468 200,00	0,00	472 000,00	472 000,00	472 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 500,00	0,00	138 100,00	138 100,00	138 100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>442 567,68</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 494 687,68</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>147 037,68</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	103 500,00	0,00	103 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	58 109,33	0,00	58 109,33
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	777 332,09	0,00	777 332,09
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	32 220,33	0,00	32 220,33
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>971 161,75</b>	<b>0,00</b>	<b>971 161,75</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>63 021,59</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 034 183,34</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	784 950,00		784 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 230 000,00		1 230 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	175 900,00	0,00	175 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	31 800,00	0,00	31 800,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	120 000,00	10 700,00	130 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		136 337,68	136 337,68
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 347 650,00</b>	<b>147 037,68</b>	<b>2 494 687,68</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 494 687,68</b>
--	---------------------

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

chement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
Instruction budgétaire et comptable M. 57.

## COMMUNE DE MALIJAI - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	154 000,00	0,00	154 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	282 367,00	0,00	282 367,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	133 500,00	0,00	133 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 700,00	10 700,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		136 337,68	136 337,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	108 700,00		108 700,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>678 567,00</b>	<b>147 037,68</b>	<b>825 604,68</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>208 578,66</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 034 183,34</b>
---	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	11 000,00		11 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	222 520,00		222 520,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	207 500,00		207 500,00
731	Fiscalité locale	1 001 000,00		1 001 000,00
74	Dotations et participations (8)	472 000,00		472 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	138 100,00	0,00	138 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 052 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

COMMUNE DE MALIJAI - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			442 567,68
			=
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>2 494 687,68</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**REÇU EN PREFECTURE**  
 Le 02/04/2025  
 Application agréée E.legalite.com

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**A**

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 370 072,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 865,19	35 749,33	0,00	22 360,00	22 360,00	0,00	22 360,00	58 109,33
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 392 847,37	245 137,05	0,00	532 195,04	532 195,04	0,00	532 195,04	777 332,09
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	264 779,67	32 220,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 220,33
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 705 492,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>554 555,04</b>	<b>554 555,04</b>	<b>0,00</b>	<b>554 555,04</b>	<b>867 661,75</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	624 500,00	0,00	0,00	103 500,00	103 500,00	0,00	103 500,00	103 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>624 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 329 992,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	40 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>40 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)**

**63 021,59**

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			1 034 183,34
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								

(voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RF 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

III – VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III  
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 919,29</b>	<b>167 549,64</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>825 604,68</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	566 982,00	167 549,64	114 817,36	114 817,36	282 367,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	782 120,11	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 749 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>244 817,36</b>	<b>244 817,36</b>	<b>412 367,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	142 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	92 500,00	0,00	108 700,00	108 700,00	108 700,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>238 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 200,00</b>	<b>266 200,00</b>	<b>266 200,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 987 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>511 017,36</b>	<b>511 017,36</b>	<b>678 567,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	208 037,18		136 337,68	136 337,68	136 337,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 700,00		10 700,00	10 700,00	10 700,00
041 Opérations patrimoniales (6)	40 080,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>258 817,18</b>		<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

208 578,66

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>1 034 183,34</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (*)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 370 072,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>
018	RSA							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 749,33	0,00	22 360,00	22 360,00	0,00	22 360,00	58 109,33
2031	Frais d'études	45 063,59						
2051	Concessions, droits similaires	2 781,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	245 137,05	0,00	532 195,04	532 195,04	0,00	532 195,04	777 332,09
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	71 500,00	71 500,00	0,00	71 500,00	71 500,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	833 480,68	0,00	29 400,00	29 400,00	0,00	29 400,00	29 400,00
21311	Bâtiments administratifs	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
21351	Bâtiments publics	7 188,16	0,00	79 900,00	79 900,00	0,00	79 900,00	79 900,00
21352	Bâtiments privés	7 420,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	39 029,63	24 900,00	24 900,00	0,00	24 900,00	63 929,63
2152	Installations de voirie	20 000,00	11 756,41	1 220,00	1 220,00	0,00	1 220,00	12 976,41
21533	Réseaux câblés	8 300,00	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
21534	Réseaux d'électrification	13 400,00	0,00	3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
21538	Autres réseaux	0,00	2 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 421,00
215731	Matériel roulant	0,00	6 116,86	0,00	0,00	0,00	0,00	6 116,86
215738	Autre matériel et outillage de voirie	138 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outill. cantines scolaires	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	41 600,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	13 900,00	0,00	229 900,00	229 900,00	0,00	229 900,00	229 900,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
21828	214 000,00	178 507,20		0,00	0,00	0,00	0,00	178 507,20
21838	5 200,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
21841	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	7 300,00	525,95		21 425,04	21 425,04	0,00	21 425,04	21 950,99
2188	6 958,53	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	264 779,67	32 220,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 220,33
2312	44 779,67	32 220,33		0,00	0,00	0,00	0,00	32 220,33
2315	220 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 705 492,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>554 555,04</b>	<b>554 555,04</b>	<b>0,00</b>	<b>554 555,04</b>	<b>867 661,75</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	624 500,00	0,00		103 500,00	103 500,00		103 500,00	103 500,00
1641	621 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
165	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>624 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
5...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>total des dépenses réelles</b>	<b>2 329 992,23</b>	<b>313 106,71</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>0,00</b>	<b>658 055,04</b>	<b>971 161,75</b>
40	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations ordre transf. entre sections (6)								
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	40 080,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)								
2128	40 080,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Autres agencements et aménagements								
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>40 080,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 919,29</b>	<b>167 549,64</b>	<b>658 055,04</b>	<b>658 055,04</b>	<b>825 604,68</b>
18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	566 982,00	167 549,64	114 817,36	114 817,36	282 367,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	279 082,00	99 090,00	42 317,36	42 317,36	141 407,36
1322 Subv. non transf. Régions	234 000,00	16 054,00	0,00	0,00	16 054,00
1323 Subv. non transf. Départements	29 900,00	29 905,64	0,00	0,00	29 905,64
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	24 000,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	45 000,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	400 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
1641 Emprunts en euros	400 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	782 120,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 Agencements et aménagements de terrains	782 120,11	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 749 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>244 817,36</b>	<b>244 817,36</b>	<b>412 367,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	142 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
10222 FCTVA	132 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
10226 Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	92 500,00	0,00	108 700,00	108 700,00	108 700,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>238 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 200,00</b>	<b>266 200,00</b>	<b>266 200,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 987 102,11</b>	<b>167 549,64</b>	<b>511 017,36</b>	<b>511 017,36</b>	<b>678 567,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	208 037,18		136 337,68	136 337,68	136 337,68

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
40 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 700,00	I	10 700,00	II	10 700,00
80415341 IC : Bien mobilier, matériel	10 700,00		10 700,00		10 700,00
41 Opérations patrimoniales (9)	40 080,00		0,00	0,00	0,00
031 Frais d'études	40 080,00		0,00	0,00	0,00
<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>258 817,18</b>		<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 558 807,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>
011	Charges à caractère général (3)	812 870,00	0,00	0,00	784 950,00	784 950,00	0,00	784 950,00	784 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 207 700,00	0,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	169 500,00	0,00	0,00	175 900,00	175 900,00	0,00	175 900,00	175 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 195 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>
66	Charges financières	34 500,00	0,00	0,00	31 800,00	31 800,00	0,00	31 800,00	31 800,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	110 500,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 800,00</b>	<b>151 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 800,00</b>	<b>151 800,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 340 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 347 650,00</b>	<b>2 347 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 347 650,00</b>	<b>2 347 650,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	208 037,18	0,00	0,00	136 337,68	136 337,68	0,00	136 337,68	136 337,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 700,00	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>218 737,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>	<b>0,00</b>	<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 494 687,68
---	--	--------------

Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	19 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 720,00	0,00	222 520,00	222 520,00	222 520,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	172 697,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
731	Fiscalité locale	1 011 000,00	0,00	1 001 000,00	1 001 000,00	1 001 000,00
74	Dotations et participations (2)	468 200,00	0,00	472 000,00	472 000,00	472 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	155 500,00	0,00	138 100,00	138 100,00	138 100,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

442 567,68

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 494 687,68

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 01E et 017.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).  
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 558 807,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 687,68</b>	<b>2 494 687,68</b>
011	Charges à caractère général (4)	812 870,00	0,00	0,00	784 950,00	784 950,00	0,00	784 950,00	784 950,00
6042	Achats de prestations de services	67 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	150 000,00	0,00		104 000,00	104 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00
60621	Combustibles	1 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	13 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60624	Produits de traitement	850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6067	Fournitures scolaires	7 700,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	52 150,00	0,00		31 300,00	31 300,00	0,00	31 300,00	31 300,00
611	Contrats de prestations de services	7 200,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61351	Matériel roulant	31 300,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61358	Autres	14 400,00	0,00		14 400,00	14 400,00	0,00	14 400,00	14 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	25 200,00	0,00		18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 100,00	0,00		41 600,00	41 600,00	0,00	41 600,00	41 600,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	39 200,00	0,00		70 500,00	70 500,00	0,00	70 500,00	70 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
61524	Entretien bois et forêts	9 300,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	31 000,00	0,00		31 600,00	31 600,00	0,00	31 600,00	31 600,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E.lespafite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20250401-2025\_02\_20-

rap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61	Multirisques	27 000,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	0,00		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6188	Autres frais divers	24 600,00	0,00		19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	19 200,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62268	Autres honoraires, conseils	7 500,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	16 500,00	0,00		15 300,00	15 300,00	0,00	15 300,00	15 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 100,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6237	Publications	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6238	Divers	5 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6247	Transports collectifs	9 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 700,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6252	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 800,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	63 650,00	0,00		39 400,00	39 400,00	0,00	39 400,00	39 400,00
63512	Taxes foncières	31 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 207 700,00	0,00		1 230 000,00	1 230 000,00		1 230 000,00	1 230 000,00

chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
218	Autre personnel extérieur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
331	Versement mobilité	1 100,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	435 100,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 800,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64113	NBI	5 900,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
64118	Autres indemnités	116 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
64131	Rémunérations	197 400,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 200,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
64138	Primes et autres indemnités	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64162	Emplois d'avenir	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 600,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	157 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	77 600,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	169 500,00	0,00	175 900,00	175 900,00	175 900,00		175 900,00	175 900,00
65134	Aides	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 100,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20250401-2025\_02\_20-

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
5314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
5315	Formation	1 800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
53172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
542	Créances éteintes	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
55568	Autres contributions	9 500,00	0,00		11 100,00	11 100,00	0,00	11 100,00	11 100,00
5558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
5561	Organismes de regroupement	1 100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
557351	Subv. fonct. GFP de rattachement	2 100,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
55736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
557363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55741	Subv. de fonctionnement aux ménages	36 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		36 200,00	36 200,00	0,00	36 200,00	36 200,00
55818	Autres	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
5584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55888	Autres	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 195 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 850,00</b>	<b>2 195 850,00</b>
66	Charges financières	34 500,00	0,00		31 800,00	31 800,00		31 800,00	31 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 000,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
6688	Autres	500,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	110 500,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	110 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	total des charges financières et spécifiques	145 000,00	0,00	0,00	151 800,00	151 800,00		151 800,00	
	total des dépenses réelles	2 340 070,00	0,00	0,00	2 347 650,00	2 347 650,00	0,00	2 347 650,00	
23	Virement à la section d'investissement	208 037,18			136 337,68	136 337,68		136 337,68	
42	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 700,00			10 700,00	10 700,00		10 700,00	
6811	Dot. amort. immos incorporelles	10 700,00			10 700,00	10 700,00		10 700,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>218 737,18</b>			<b>147 037,68</b>	<b>147 037,68</b>		<b>147 037,68</b>	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 700,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	2 700,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-004-210401089-20250401-2025\_02\_20-

III – VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
73	Atténuations de charges (3)	19 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
7419	Remboursements rémunérations personnel	14 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 720,00	0,00	222 520,00	222 520,00	222 520,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7025	Taxes d'affouage	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Red. occupation dom. public	31 900,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	45 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
706881	Colisations obligatoires	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	85 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	172 697,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
73211	Attribution de compensation	121 997,00	0,00	114 800,00	114 800,00	114 800,00
73221	FNGIR	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
738	Autres impôts et taxes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 011 000,00	0,00	1 001 000,00	1 001 000,00	1 001 000,00
73111	Impôts directs locaux	930 000,00	0,00	970 000,00	970 000,00	970 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
74	Dotations et participations (3)	468 200,00	0,00	472 000,00	472 000,00	472 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
41121	DSR des communes	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
41127	DNP des communes	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
42	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
44	FCTVA	2 900,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
4712	Emplois d'avenir	19 800,00	0,00	16 700,00	16 700,00	16 700,00
4718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4833	Etat-Compens-exonération taxes foncières	35 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 500,00	0,00	138 100,00	138 100,00	138 100,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
757341	Subv.Fonct. communes membres du GFP	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	6 400,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	17 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 037 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>	<b>2 052 120,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 485 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 485 000,00									
00601186727	CRCA	30/06/2016	30/09/2016	30/09/2016	250 000,00	F		1,490	0,000		T	P	O	A-1
00603822508	CRCA	07/03/2023	20/04/2023	20/07/2023	290 000,00	F		3,860	0,000		T	C	O	A-1
00603822509	CRCA	07/03/2023	20/04/2023	20/07/2023	545 000,00	F		3,760	0,000		T	F	O	A-1
1231564	CDC				-400 000,00	F		4,420	0,000		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

CO REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devisa	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
1688 Emprunts et dettes assimilés (total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 485 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		410 138,63					616 773,29	32 796,10	0,00	2 795,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		410 138,63					616 773,29	32 796,10	0,00	2 795,02
00601186727		0,00	A-1	39 910,50	11,00	F		1,490	26 116,66	838,32	0,00	1,65
00603822508		0,00	A-1	268 250,00	18,00	F		3,860	14 500,00	10 704,24	0,00	2 042,13
00603822509		0,00	A-1	0,00	-1,00	F		3,760	545 000,00	15 368,99	0,00	0,00
1231564		0,00	A-1	101 978,13	2,00	F		4,424	31 156,41	5 884,55	0,00	751,24
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>410 138,63</b>					<b>616 773,29</b>	<b>32 796,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 795,02</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et (intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668).

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés au 768.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	410 138,63	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PRÉFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**IV  
B1.7**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV  
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Subvention d'équipement versée	15
		13/11/2014

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**IV**

**B3.2**

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(\*) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV  
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
		0,00	
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital résidant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (c'est la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB)1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>2 052 120,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b> <b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)		
crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails Immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>											0,00	

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part investissement		
Marchés de partenariat (1)													
								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL													
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL													
								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL													

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV  
B7.7**

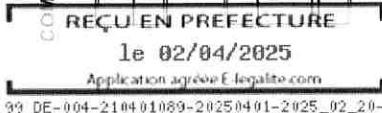
**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**  
**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Restes à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
					0,00
					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		5,00	0,40	5,40	5,40	0,00	5,40
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	0,40	3,40	3,40	0,00	3,40
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		7,00	3,60	10,60	9,60	0,00	9,60
Adjoint technique	C	4,00	3,60	7,60	6,60	0,00	6,60
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	1,69	1,69	1,69	0,00	1,69
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	0,00	1,69	1,69	1,69	0,00	1,69
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		3,00	0,60	3,60	3,60	0,00	3,60
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	6,29	22,29	21,29	0,00	21,29

Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %, (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
adjoint technique	C	TECH		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
adjoint technique	C	TECH		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
adjoint technique	C	TECH		0,00	A A	A CAE
adjoint technique	C	TECH		0,00	A A	A CAE
adjoint technique	C	TECH		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
TECH : Technique  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
FOUR : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-1 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-2 : Communauté de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-4 : Autres collectivités territoriales.  
332-8-5 : Emplois collectifs territoriaux.  
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont le recrutement dépend de la décision d'une autorité.  
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont le recrutement dépend de la décision d'une autorité.  
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.  
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

B10

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté (ont l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements omnes

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**IV**

**B11.1**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
PCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

IV  
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Par ailleurs, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

**IV - ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**IV**

**B11.3**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-63 021,59	-63 021,59
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-145 557,07	-145 557,07
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-208 578,66	-208 578,66

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	208 578,66	208 578,66
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-208 578,66	-208 578,66
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	100 000,00	100 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	409 737,68	409 737,68
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	309 737,68	309 737,68

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>100 000,00</b>	<b>I 100 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>409 737,68</b>	<b>III</b> <span style="float: right;"><b>409 737,68</b></span>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>154 000,00</b>	<b>154 000,00</b>
10222	FCTVA	150 000,00	150 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	4 000,00	4 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>255 737,68</b>	<b>255 737,68</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	10 700,00	10 700,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	108 700,00	108 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	136 337,68	136 337,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20250401-2025\_02\_20-

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**IV**

**D1**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part finie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontrées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	49,69	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	99,72	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	9,38	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

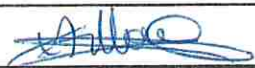

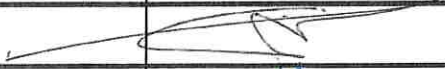





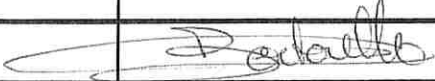

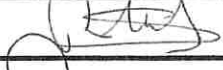

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 0 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 14  
 VOTES :  
 Pour : 0 13  
 Contre : 0 0  
 Abstentions : 0 1

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),  
 A Malijai, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire  
 A Malijai, le 01/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AILLAUD KARINE	
AILLAUD MARION	
AKLA MOHAMMED	
BERNARD MYRIAM	
BIANCO MARYLINE	
BONO VICENTE	
CHAMBRE EMMANUEL	
DEYE MANUEL	
DURAND THIERRY	
FONTAINE SONIA	
GONCALVES GILLES	
HOLIET SAMUEL	
HUBERT ARMELLE	
KERBOUA YASMINA	
MIOTTO LUCIE	
MOUREN SYLVIE	
MUNOZ ESTEBAN	
ROBERT CAROLE	
VARCIN ALEXANDRE	

REÇU EN PREFECTURE  
 le 02/04/2025  
 Application agréée E-legalite.com

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Malijai, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com